



### Légende

- Limite communale
- Bâti
- Parcelles cadastrales
- P Parking de la salle communale
- † Eglise et cimetière
- ⌘ Lieu de stockage de véhicules agricoles
- ★ Permis de construire accordé en 2016
- ▭ Droit de préemption

### Zonage

- Zone C dite constructible
- ▭ Zone Ca dite constructible pour de l'activité
- Zone NC dite non constructible

Zone C : "Secteur où les constructions sont autorisées. Il délimite les quartiers et hameaux urbanisés existants et les secteurs susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments à usage d'habitation. Tous les types de bâtiments compatibles avec de l'habitat sont autorisés dans cette zone (art. R161-4 du code de l'Urbanisme)."

Zone Ca : "Secteur (...) réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées."

Zone NC : "Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ; des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ; à l'exploitation agricole ou forestière ; à la mise en valeur des ressources naturelles.(art. R161-4 du code de l'Urbanisme)."



Carte communale de Narp

### PLAN DE ZONAGE

Zones constructibles et non-constructibles

Novembre 2017

ETEN Environnement  
SIEGE SOCIAL  
49 rue Camille Claudel  
40990 SAINT PAUL LES DAX  
05.58.74.84.10 –  
05.58.74.84.03

Email : [environnement@eten-aquitaine.com](mailto:environnement@eten-aquitaine.com)

MIDI-PYRENEES  
60 rue des Fossés - 82800 - NEGREPELISSE  
05.63.02.10.47 –  
05.63.67.71.56  
Email : [environnement@eten-midi-pyrenees.com](mailto:environnement@eten-midi-pyrenees.com)

0 250 500 m